

Présence d'un risque pyrotechnique identifié dans le diagnostic pyrotechnique



Le chantier de dépollution pyrotechnique est-il effectué dans le cadre d'un chantier de bâtiment ou de génie civil ?

Non



Le décret n° 2005-1325 modifié ne s'applique pas. Pas d'ESP à approuver par la Dreets

Dans le cadre de l'évaluation des risques, le MOA peut appliquer ce texte sans faire approuver l'ESP

Oui



Terrain militaire clôturé et surveillé en permanence



L'approbation de l'ESP au ministère des armées

Terrain civil ou terrain militaire non clôturé et surveillé en permanence



LE MOA envoie la demande à la Dreets pour approbation :

**Pour être complet le dossier doit contenir :**

- l'ESP,
- L'avis CSE ou PV de carence,
- L'avis CSP,
- L'avis CSE établissement en exploitation si besoin



Analyse de l'ESP par la Dreets



Décision d'approbation ou de refus de l'ESP

Dans un délai de 3 mois.



SI l'ESP est approuvée le chantier de dépollution peut démarrer

En cas de refus faire une nouvelle demande

